

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2016

Le 23 mai 2016, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 19 mai 2016.

Etaient Présents : Mmes DURAND -NEVISSAS – BARTH – CHAMPION - BRIEND
MM GARDANT – CERVINO - VINCENT

Excusés : M.GARGIULO ayant donné procuration à Mme NEVISSAS

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BRIEND

Délibération pour la circulation et le stationnement dans le village après achèvement des travaux

Considérant les aménagements réalisés dans la traverse du village, la configuration des lieux et de la proximité immédiate des maisons d'habitation une limitation de vitesse est nécessaire en terme de sécurité.

La vitesse des véhicules de toutes natures est limitée à 30 km/h sur la route départementale 114 entre les PR 0+920 et 1+340 en agglomération de LANAS.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à prendre l'arrêté et à le rendre exécutoire.

Madame la Maire informe qu'un arrêté général sur le stationnement et la circulation dans le village va être pris.

Délibération pour participation aux frais de fonctionnement du SIGRP

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il convient de préciser la participation que nous versons au SIGRP (Syndicat Intercommunal de Gestion du Regroupement Pédagogique de Vogué, Lanas, St Maurice d'Ardèche).

Le montant total pour l'année 2016 nécessaire à l'équilibre du budget est de 210.000 Euros. La participation de la commune de Lanas est de 30% soit 63 000€.

Le paiement s'effectuera en 4 versements :

1^{er} Acompte : 18.000€

2^{ème} Acompte : 18.000€

3^{ème} Acompte : 18.000€

Solde : 9.000€

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la participation versée au SIGRP.

AUTORISE la Maire à payer cette participation en quatre versements.

Point sur l'arrêté préfectoral pour le schéma départemental de coopération intercommunal

Madame la Maire remet à chaque conseiller l'arrêté préfectoral de la fusion des Communautés de Communes du « Val de Ligne » et « Vinobre ».

Les communes disposent de 75 jours pour se prononcer sur cette proposition à compter du 27 avril (13 juillet au plus tard).

Afin que les maires, adjoints et conseillers municipaux disposent du meilleur éclairage pour se prononcer sur cette proposition du Préfet, la Communauté de Communes du Vinobre a demandé le 26 avril dernier à Monsieur le Trésorier d'Aubenas une analyse des situations financières des trois communautés d'Aubenas-Vals, Vinobre et Val de Ligne. En outre, il a été demandé aux services fiscaux de l'Ardèche la réalisation d'une simulation sur les conséquences fiscales au 1^{er} janvier 2017 des fusions selon les 2 hypothèses.

Enfin, à l'unanimité lors du bureau exécutif du 18 mai, nous avons pris la décision de commander pour un rendu aux environs du 9 juin, une analyse sur la gouvernance, la fiscalité et les compétences des communautés du Vinobre, Val de Ligne et CCPAV. Le Bureau propose que nous réunissions le jeudi 16 juin dans une grande salle à Lachapelle sous Aubenas tous les conseillers municipaux pour présenter l'ensemble des enjeux liés à la gouvernance, la fiscalité, les compétences. Ceci permettra ainsi aux différentes communes de se prononcer fin juin ou début juillet dans les meilleures conditions de lisibilité.

Le schéma le plus cohérent, était la Communauté d'Agglomération d'Aubenas.

Les deux Communautés de Communes Val de Ligne et Vinobre sont proches et regroupent des communes moyennes ou petites, ce qui devrait permettre à chaque commune d'être entendue.

Bilan du SIGRP : Agrandissement de l'école, réflexion à avoir sur l'achat de terrain et présentation de la convention

Projet d'agrandissement (contact avec Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche) avec 2 classes, cantine, préau...

Une convention de mandat a été faite entre le SIGRP et le SDEA

Le coût de cet agrandissement serait de 775 000€ HT, une estimation des dépenses pour chaque commune a été faite avec des subventions (subvention espérées de l'Etat, le département)

Le coût de l'emprunt sur 20 ans pour la commune de Lanas en espérant avoir les subventions s'élèveraient aux alentours de 5000€ par an.

Il serait nécessaire de revoir les statuts du SIGRP du fait du regroupement des classes sur Vogüé.

Un projet d'achat d'un terrain par le SIGRP pour en faire un terrain de sport 1400 m²/80 000€ est à voir lors de la prochaine réunion du SIGRP sur le projet global (travaux de l'agrandissement + l'achat du terrain) semble opportun à l'ensemble du conseil.

Etude de la proposition du CAL et de l'ACCA sur la construction d'un bar sous auvent contre la salle polyvalente

Proposition du CAL et de l'ACCA pour la construction d'un auvent et d'un bar à l'arrière de la salle polyvalente. Le coût estimé est de 6000€, 3000€ participation du CAL, 1000 € participation de l'ACCA. Ils demandent la participation de la commune à hauteur de 2000€. La construction appartiendra à la commune qui se charge de faire la demande de travaux, les plans ayant été fait par Mr PELTRE. L'avis d'un architecte sera pris par la commune.

Point urbanisme : Etat des divers permis de construire, routes (point chemins communaux), parking salle polyvalente, Enclos : préparatifs pour le vendredi 27 mai

PUP : Un contact va être repris rapidement avec les demandeurs pour signer cette convention

Point chemins communaux : souci sur affaissement chemin du Bindon. L'entreprise COLAS interviendra fin mai.

Chemin des bras : « rafistolage » en prévision des futurs travaux du SIVOM (réfection de la conduite d'eau potable).

Questionnement sur l'état du chemin de Chantadu, en fonction de l'enveloppe budgétaire voirie il faudra envisager une réhabilitation de ce chemin.

Etat des prêts de la commune : Réflexion sur une renégociation des taux d'intérêt

Un point est fait de l'ensemble des prêts et leurs taux d'intérêt. Il y a nécessité de renégocier certains prêts. Un conseil auprès du trésorier payeur sera pris et la commune va contacter les banques afin de faire renégocier les prêts en cours. Pascal Vincent et Madame la Maire se chargent de ce dossier.

Déplacement des containers : Décision à prendre. Information sur le règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté des Communes du Vinobre

La commune est toujours en réflexion sur le lieu de déplacement des containers situés près des WC publics.

La Maire informe le conseil sur le règlement de service de collecte des ordures ménagères élaboré par la Communauté de Communes du Vinobre et voté en conseil communautaire. Un document sera établi pour informer la population des droits et devoirs de chacun.

Aménagement sous le pont : problèmes de sécurisation des berges

Deux accès seront aménagés, un pour les canoës et un pour les piétons. Une signalétique sera mise en place afin de parer à tout incident. Un camion de sable permettra d'aménager une petite plage.

Prévision pour la location ponctuelle de la salle de l'école

La commune envisage de louer la salle de l'école :

ETE : 100[€] le week-end et 50[€] la journée

HIVER : 150[€] le week-end et 80[€] la journée

.

DIVERS

- La Communauté des Communes du Vinobre a pris une action à 1000€ pour que les hébergeurs de Lanas puissent être accueillis à l'office de tourisme de Vogüé.
- Date à retenir : Congrès des Maires Ruraux le 10 juin à Thueyts.
- Inauguration de la 1^{er} tranche des travaux des Etangs par la Association de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Aubenas (AAPPMA) le 3 juin à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien